RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 25108
Numéro SIREN : 533 591 020
Nom ou dénomination : CIRCET SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 23/07/2021 sous le numéro de dépôt 75257

20210752572020

DATE DEPOT : 23/07/2021

N° DE DEPOT : 75257

N° GESTION : 2014B25108

N° SIREN : 533591020

DENOMINATION : CIRCET SERVICES

ADRESSE : 53 av d'Italie 75013 Paris

MILLESIME : 2020

LPS8985808

CERTIFIÉ CONFORME

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :
02 AOUT 2021
Sous le N° : 75257

CIRCET SERVICES
Société par actions simplifiée au capital de 330.000 euros
Siège social : 53 Avenue d'Italie, 75013 PARIS
533 591 020 RCS PARIS

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 AVRIL 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN
ET LE TRENTE AVRIL
A 15 HEURES 00

A SOLLIES PONT (83210), 14 Avenue Lion, Z.A La Poulasse,

La société CIRCET, dont le siège social est à SOLLIES PONT (83210), 14 Avenue Lion, immatriculée au RCS de TOULON sous le numéro 390 072 551, représentée par son Directeur Administratif et Financier, Monsieur Charles-Marie DESMAIZIERES, bénéficiant d'une délégation de pouvoir aux fins des présentes décisions,

Associée unique, non Président, de la Société CIRCET SERVICES,

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31.12.2020 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par la société CIRCET ODYSSEE, Présidente non associée.

II – A PRIS LES DECISIONS RELATIVES :

- au rapport de gestion du Président, ainsi qu'au rapport du Commissaire aux comptes, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- à l'approbation desdits comptes, bilan et conventions : quitus au Président,
- à l'affectation du résultat ;
- aux conventions visées à l'article L 227-10 du code du commerce ;
- à la nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes titulaire ;
- au renouvellement du Commissaire aux comptes suppléant ;
- aux pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2020, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'associée unique donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Origine :

Bénéfice de l'exercice : 565 882 euros.

Dotation à la réserve légale : - 0 euro.

Auquel s'ajoute le report à nouveau : 721 782 euros.

Soit un bénéfice distribuable de : 1 287 664 euros.

Affectation :

Affectation au compte report à nouveau s'élevant ainsi à : 1 287 664 euros.

L'associée unique prend acte que des dividendes éligibles à l'abattement de 40 % ont été distribués au cours des trois derniers exercices, de la façon suivante :

- exercice clos le 31 décembre 2019 : 0 euro de dividende ;
- exercice clos le 31 décembre 2018 : 500 000 euros de dividende, soit 1S1,S2 euros par actions ;
- exercice clos le 31 décembre 2017 : 0 euro de dividende.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique prend acte qu'au cours de l'exercice écoulé il a été conclu entre la société, son Président et son associé unique les conventions réglementées, au sens de l'article L 227-10 du Code de commerce, suivantes :

> Un contrat de sous-traitance de traitement des données personnelles entre CIRCET, CIRCET DISTRIBUTION, CIRCET 5ERVICE5, CIRCET REUNION, CIRCET MAYOTTE, SERCAE, SNT BATIMENT, CIRCET RIP, CIRCET PYLONE, en date du 01 janvier 2020.

Ce contrat concerne la centralisation de la gestion fournisseurs / sous-traitants par le service achat et le traitement des données personnelles relatives aux tiers, notamment les microentrepreneurs.

L'Associé Unique prend acte qu'au cours de l'exercice écoulé il a été conclue entre la société, son Président et son associé unique des avenants aux conventions réglementées, au sens de l'article L 227-10 du Code de commerce, suivantes :

1) une convention de compte courant d'associé (Intercompany Current Account Agreement) en date du 01 janvier 2019 avec la société CIRCET et les sociétés CIRCET DISTRIBUTION, CIRCET

SERVICES, CIRCET REUNION, CIRCET MAYOTTE, SERCAE, SNT BATIMENT, CIRCET RIP, CIRCET PYLONE, ONE SITU, FUSION.

Il résulte de cette convention que la société CIRCET a ouvert dans ses livres aux autres Parties, pour chacune d'entre-elles, un compte courant d'associé dans lequel figurent les opérations civiles ou commerciales intervenant entre la société CIRCET et chacune des autres Parties.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 01 juin 2020 afin d'annuler des accords antérieurs qui auraient eu le même objet que la convention et de modifier la clause relative à la durée de la convention.

2) Un accord de financement intersociétés (Intercompany Financing Agreement) en date du 01 janvier 2019 a été conclu avec la société CIRCET GROUPE et les sociétés CIRCET ODYSSEE, CIRCET, CIRCET MOROCCO, CIRCET DISTRIBUTION, CIRCET SERVICES, CIRCET REUNION, CIRCET MAYOTTE, SERCAE, SNT BATIMENT, CIRCET RIP, CIRCET PYLONE, ONE SITU, FUSION, CIRCET DEUTSCHLAND, CIRCET IBERIA, CIRCET IRELAND, CIRCET ITALIA.

Il résulte de cette convention que CIRCET GROUPE et individuellement chaque autre partie conviennent de la possibilité de réaliser des options de financement entre elles et, à cet effet, d'autoriser l'octroi de prêts en leur faveur sous la direction de CIRCET GROUPE.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 20 décembre 2020 afin que deviennent parties à cette convention les sociétés ELBA INTERNATIONAL BV, ESAS NEDERLAND BV, ESAS FIELD SERVICES BV.

3) Une convention de services (Services Agreement) en date du 01 janvier 2019 a été conclue avec la société CIRCET ODYSSEE et les sociétés CIRCET GROUPE, CIRCET, CIRCET MOROCCO, CIRCET DISTRIBUTION, CIRCET SERVICES, CIRCET REUNION, CIRCET MAYOTTE, SERCAE, SNT BATIMENT, CIRCET RIP, CIRCET PYLONE, CIRCET DEUTSCHLAND, CIRCET IBERIA, CIRCET IRELAND, CIRCET ITALIA.

Il résulte de cette convention que la société CIRCET ODYSSEE s'engage à conseiller et à fournir des services aux autres parties, notamment en matière de stratégie globale, de gestion opérationnelle, d'organisation.

Cette convention a été modifiée par un avenant en date du 01 décembre 2019 pour tenir compte du cas où l'une des parties rencontrerait des difficultés économiques.

Cette convention a également fait l'objet d'un avenant en date du 01 juin 2020 afin de modifier la clause relative à la durée et à la résiliation.

4) Une convention de gestion de flotte entre la société CIRCET et les sociétés CIRCET GROUPE, CIRCET DISTRIBUTION, CIRCET SERVICES, ONE SITU, CIRCET MAYOTTE, CIRCET REUNION, ANTENNES LECLERC, SNT BATIMENT, STA SOCIETE DE TELECOMMUNICATIONS ET AUTOMATISMES, SOCIETE D'EXPLOITATION DU RESEAU CABLE D'ABRESCHVILLER ET ENVIRON datée du 01 janvier 2018.

Selon cette convention CIRCET doit assurer une gestion de flottes pour des équipements (véhicules, téléphonie, ordinateurs et tablettes tactiles, accessoires informatiques, cartes de carburant).

Un avenant en date du 01 janvier 2020 a été conclu pour annexer à cette convention une annexe relative au traitement des données personnelles.

QUATRIEME DECISION

Le mandat du Commissaire aux comptes titulaire arrivant à expiration, l'associé unique décide de nommer la société SFA AUDIT ET CONSEIL en remplacement de la société SFA STIRNWEISS FINCK ET ASSOCIES, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue des décisions devant se prononcer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2026.

CINQUIEME DECISION

Le mandat de Monsieur Philippe STEINER, Commissaire aux comptes suppléant, arrivant à expiration, l'associé unique décide de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue des décisions devant se prononcer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2026.

SIXIEME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ces délibérations pour l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires.

L'Associée Unique

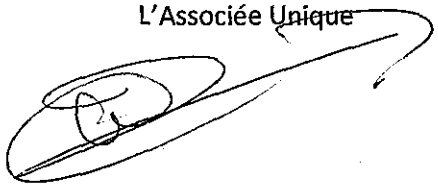

CERTIFIÉ CONFORME ①

N° 2050-SD 2021

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : CARCET SERVICES — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise : 52 avenue d'Italie 75013 PARIS — Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET* 5 3 3 5 9 1 0 2 0 0 0 0 4 5 — Néant *

Exercice N clos le, 31 12 2020

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
	Fonds commercial (1)	AH	3 688 550	AI 110 000	3 578 550
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP	14 073	AQ	14 073
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	7 171	AS 6 088	1 083
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 137 304	AU 487 398	649 906
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	112 761	BI	112 761
	TOTAL (II)	BJ	4 959 859	BK 603 486	4 356 373
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	1 327 161	BM	1 327 161
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	688 731	BW	688 731
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 169 158	BY	2 169 158
	Autres créances (3)	BZ	483 790	CA	483 790
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	9D		CE	
	Disponibilités	CF	1 914 136	CG	1 914 136
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	30 655	CI	30 655
	TOTAL (III)	CJ	6 613 631	CK	6 613 631
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	11 573 490	1A 603 486	10 970 003

Renvois : (1) Dont droit au bail : 385 000 — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * — Immobilisations : — Stocks : — Créances :

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** N° 2051-SD2021

Désignation de l'entreprise : CIRCET SERVICES — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	*Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 330 000)*	DA	330 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	33 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	721 782
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	565 882
	Subventions d'investissement	DJ	6 633
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	1 657 298
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	23 500
	Provisions pour charges	DQ	12 265
	TOTAL (III)	DR	35 765
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 068
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	5 225 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 895 135
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 138 097
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	17 640
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	9 276 941
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	10 970 003

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	9 275 872
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	1 068

* *Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.*

© Sage

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : CIRCET SERVICES — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA / FB / FC	9 964 781		FC	9 964 781
	Production vendue biens *	FD / FE / FF			FF	
	Production vendue services*	FG / FH / FI	3 885 745		FI	3 885 745
	Chiffres d'affaires nets*	FJ / FK / FL	13 850 526		FL	13 850 526
	Production stockée*				FM	
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	65 589
	Autres produits (1) (11)				FQ	99
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	13 916 215
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	9 036 036
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	481
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	363 042
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	1 046 539
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	142 563
	Salaires et traitements*				FY	1 686 962
	Charges sociales (10)				FZ	595 258
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*				GA	117 237
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	104
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	12 988 224
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	927 991
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	61 655
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	61 655
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(61 655)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	866 336

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

© Sage

N° 2053-SD 2021

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise CIRCET SERVICES — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	3 662
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	13 131
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	16 793
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	434
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	***Total des charges exceptionnelles* (7) (VIII)**	HH	434
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	16 359
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	105 859
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	210 954
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	13 933 008
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	13 367 125
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	565 882

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	3 662
(3) Dont	*- Crédit - bail mobilier* *	HP	
	- Crédit - bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	61 655
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	44 723
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles — facultatives A6 / obligatoires A9		
	dont cotisations facultatives Madelin A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		

(7) *Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :*

	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
Produits sur exercices antérieurs		3 662
QP subventions d'investissement		13 131
Autres charges	434	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs
Annulation FNP		3 662

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(5) **IMMOBILISATIONS**

N° 2054-SD2021

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : CIRCET SERVICES — Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	3 578 550	KE	KF 110 000
CORPORELLES	Terrains	KG		KH	KI
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK	KL
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM	14 073	KN	KO
CORPORELLES	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions [Dont Composants M2]	KP		KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	7 171	KT	KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	1 097 546	KW	KX 7 127
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY		KZ	LA 3 782
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	28 849	LC	LD
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL	LM
CORPORELLES	TOTAL III	LN	1 147 640	LO	LP 10 909
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
FINANCIÈRES	Autres participations	8U		8V	8W
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	1P		IR	IS
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	1T	112 285	1U	1V 753
FINANCIÈRES	TOTAL IV	LQ	112 285	LR	LS 753
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	4 838 475	ØH	ØJ 121 661

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions : par virement de poste à poste (1)	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV	LW 3 688 550	1X
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME 14 073	MF
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	MK 7 171	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	MN 1 104 673	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP	MQ 3 782	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT 28 849	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers*	IX		MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
CORPORELLES	TOTAL III	IY		NG	NH 1 158 548	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW
FINANCIÈRES	Autres participations	IØ		ØX	ØY	ØZ
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E 277	2F 112 761	2G
FINANCIÈRES	TOTAL IV	I3		NJ 277	NK 112 761	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK 277	ØL 4 959 859	ØM

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

© Sage

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

N° 2054 bis-SD 2021

Exercice N clos le 31/12/2020

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l' exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: CIRCET SERVICES — Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	=
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

© Sage

**Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032*

N° 2055-SD2021

⑥ AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : CIRCET SERVICES — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	5 776	QA	312	QB	0	QC	6 088
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	346 636	QE	111 366	QF	0	QG	458 002
	Matériel de transport	QH		QI	3 782	QJ	0	QK	3 782
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	23 836	QM	1 778	QN	0	QO	25 614
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	376 249	QV	117 237	QW		QX	493 486
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	376 249	ØP	117 237	ØQ		ØR	493 486

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY					Total général non ventilé (NW - NY)	NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

© Sage

N° 2056-SD2021

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise CIRCET SERVICES — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	42 334	4B		4C	18 834	4D	23 500
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	14 297	4Y		4Z	2 032	5A	12 265
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	56 631	TV		TW	20 866	TX	35 765
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A	110 000	6B		6C		6D	110 000
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	110 000	TY		TZ		UA	110 000
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	166 631	UB		UC	20 866	UD	145 765
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF	20 866		
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 I de l'annexe III au CGI.

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2056-SD

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Provisions pour hausse des prix"

Désignation de l'entreprise CIRCET SERVICES

Provisions pour hausse des prix	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4

© Sage

N° 2056-SD

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions réglementées"

Désignation de l'entreprise CIRCET SERVICES

Autres provisions réglementées	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4

© Sage

N° 2056-SD

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Provisions pour impôts"

Désignation de l'entreprise CIRCET SERVICES

Provisions pour impôts	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4

© Sage

N° 2056-SD

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour risques et charges"

Désignation de l'entreprise CIRCET SERVICES

Autres provisions pour risques et charges	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4

© Sage

N° 2056-SD

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres immobilisations financières"

Désignation de l'entreprise CIRCET SERVICES

Autres immobilisations financières	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4

© Sage

N° 2056-SD

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour dépréciation"

Désignation de l'entreprise CIRCET SERVICES

Autres provisions pour dépréciation	*Montant au début* de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	*DIMINUTIONS :* Reprises de l'exercice 3	*Montant* à la fin de l'exercice 4

© Sage

⑧ ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

N° 2057-SD 2021

Désignation de l'entreprise : CIRCET SERVICES — Néant ☐ *

CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	112 761	UV		UW	112 761
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	2 169 158		2 169 158		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	454 920		454 920		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	15 279		15 279		
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	13 591		13 591		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS	30 655		30 655		
	TOTAUX	VT	2 796 363	VU	2 683 603	VV	112 761
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B ÉTAT DES DETTES

		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y				
Autres emprunts obligataires (1)	7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) — à 1 an maximum à l'origine	VG				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) — à plus d'1 an à l'origine	VH	1 068	1 068		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A				
Fournisseurs et comptes rattachés	8B	2 895 135	2 895 135		
Personnel et comptes rattachés	8C	410 535	410 535		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	215 141	215 141		
État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	8E				
État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VW	491 135	491 135		
État et autres collectivités publiques — Obligations cautionnées	VX				
État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	21 286	21 286		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J				
Groupe et associés (2)	VI	5 225 000	5 225 000		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	17 640	17 640		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*	Z2				
Produits constatés d'avance	8L				
TOTAUX	VY	9 276 941	VZ 9 276 941		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

© Sage

(9) DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

N° 2058-A-SD 2021

Désignation de l'entreprise : CIRCET SERVICES | Formulaire déposé au titre de l'IR | ET | Néant ☐ * | Exercice N, clos le : 31122020

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA — 565 882

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du ttavail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WB	
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	105 859	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX		XW	105 859
Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3°et 212 bis)*	XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	210 954

Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	I8	
	- imposées aux taux de 0 %	ZN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme	WN	
	- Plus-values soumises au régime des fusions	WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)		XR	

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
TOTAL I						WR	882 695

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*	WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)	WU	129 289

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	WV
	- imposées au taux de 0 %	WH
	- imposées au taux de 19 %	WP
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW
	- imputées sur les déficits antérieurs	XB
Autres plus-values imposées au taux de 19 %	I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*	WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts : Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation — 2A	XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)	ZX	

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.							ZY	
Majoration d'amortissement*							XD	
Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)	L5	XF
				Société investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
	ZFU-TE (art.44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							XS	

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH	XG	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	

© Sage

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	129 289
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	753 406		
	déficit (II moins I)			XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	753 406	XO	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

© Sage

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL
Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise CIRCET SERVICES

Réintégrations diverses	*Montant*

© Sage

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL N° 2058-A-SD

Détail du poste "Déductions diverses"

Désignation de l'entreprise CIRCET SERVICES

Déductions diverses	Montant

© Sage

(10) DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

N° 2058-B-SD2021

Désignation de l'entreprise CIRCET SERVICES — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	324 190

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
IDR	8X		8Y	2 032
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
Participation	9K	105 859	9L	127 257
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	105 859	YO	129 289
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237*septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'idenfication, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmmontant du transfert).

© Sage

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS** DGFiP N° 2058-C-SD2021

Désignation de l'entreprise : CIRCET SERVICES — Néant ☐ *

ORIGINES

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	260 915
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	460 867
Prélèvements sur les réserves	ØE	
TOTAL I	ØF	721 782

AFFECTATIONS

Affectations aux réserves - Réserves légales	ZB	
Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	
Dividendes	ZE	
Autres répartitions	ZF	
Report à nouveau	ZG	721 782
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	721 782

RENSEIGNEMENTS DIVERS — Exercice N :

ENGAGEMENTS

— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ		
— Engagements de crédit-bail immobilier			YR		
— Effets portés à l'escompte et non échus			YS		

DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

— Sous-traitance			YT		
— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	509 493	XQ		593 799
— Personnel extérieur à l'entreprise			YU		
— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS		35 582
— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV		
— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST		417 158
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ		1 046 539

DÉTAILS DES POSTES — IMPÔTS ET TAXES

— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE			YW		78 410
— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z		64 153
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX		142 563

T.V.A.

— Montant de la T.V.A. collectée			YY		2 323 640
— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ		1 275 945

DIVERS

— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*			ØB		1 586 583
— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*			ØS		
— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	1,18	%
— Numéro de centre de gestion agréé*	XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 sinon 0	ZR 0
— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG		
— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			RH		

RÉGIME DE GROUPE *

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	753 406	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
[redacted]			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
[redacted]			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	

Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale — JH 2 — N° SIRET de la société mère du groupe — JJ 83464182100030

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

© Sage

(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES N° 2059-A-SD 2021

Désignation de l'entreprise : CIRCET SERVICES — Néant [X] *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus value ou de la moins-value θ	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * — Court terme ρ	Long terme σ — 19%	Long terme σ — 15 % ou 12,8 %	Long terme σ — 0 %	Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	*Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction* fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	*Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice*						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
		CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪						

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES
Détail du poste "II-Autres éléments - Divers"

N° 2059-A-SD

Désignation de l'entreprise CIRCET SERVICES

Autres éléments : divers	Qualification fiscale des plus ou moins-values réalisées				
	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19%
		19%	15% ou 12,8%	0%	

© Sage

(13) AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

N° 2059-B-SD 2021

Désignation de l'entreprise : CIRCET SERVICES	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant	X	*

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

© Sage

(14) SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME N° 2059-C-SD2021

Désignation de l'entreprise : CIRCET SERVICES Néant [X] *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 ❶ ou 12,8 ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI❶ .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)❶ .	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		À 19 %, 16,5%(1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies* -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies* -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 %(1) ⑤	⑥	col. π =κ +λ +μ -ν -ο π
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

© Sage

(15) RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2021

*(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)**

Désignation de l'entreprise : CIRCET SERVICES — Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5 du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

© Sage

(16) DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

DGFiP N° 2059-E-SD2021

Désignation de l'entreprise : CIRCET SERVICES — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012020 ..... et clos le : 31122020 ..... Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel : *	YP	70
dont apprentis	YF	13
dont handicapés	YG	1
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	13 850 526
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	13 850 526

II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	44 723
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	44 723

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	ON	9 090 136
Variation négative des stocks	OQ	363 042
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	420 377
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	104
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	9 873 659

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3**	OG	4 021 590

V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329 et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	ASA	4 021 590

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV	X				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)					GX	13 850 526
Effectifs au sens de la CVAE *					EY	67
Chiffre d'affaires du groupe économique					HX	1 101 488 273
Période de référence	GY	du	01012020	GZ	au	31122020
Date de cessation					HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

© Sage

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** N° 2059-F-SD 2021

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 31 12 2020 N° SIRET 53 351 910 200 000 45

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CIRCET SERVICES

ADRESSE (voie) 53 avenue d'Italie

CODE POSTAL 75013 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	3300
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination CIRCET

N° SIREN (si société établie en France) 390 002 551 % de détention 100 Nb de parts ou actions 3300

Adresse : N° 14 Voie Avenue de Lion

Code Postal 83210 Commune Sollies Pont Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032

(18) FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD2021

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1)

Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31 12 2020

N° SIRET 53359102000045

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CIRCET SERVICES

ADRESSE (voie) 53 avenue d'Italie

CODE POSTAL 75013 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD 2021

Exercice ouvert le 01012020	et clos le 31122020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)		cher la case	

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
CIRCET SERVICES 53 avenue d'Italie 75013 PARIS France	53 avenue d'Italie 75013 PARIS
SIRET 53359102000045	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante 01012019

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SAS CIRCET ODYSSEE SIRET : 83464182100030

64 rue de la boetie 75008 PARIS

B ACTIVITE

Activités exercées : Conseil affaires et autres — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 31%	Bénéfice imposable à 28 %	753 406	Bénéfice imposable à 15 %		Déficit	

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19%		PV à long termeimposables à 0%			

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur ☐	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐		
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF ☐ Nom et adresse du prestataire

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	*Tél :*
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ *Viseur conventionné* ☐ *N° d'agrément CGA*	Date : 01052021 Lieu : SOLLIES PONT Qualité : Chef Comptable Nom du signataire : MME Sabine STOBIAC

© Sage

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD (2021)

Si déposé néant, cochez la case [X]

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	*a*		payées par un établissement chargé du service des titres	*b*	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					*c*	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					*d*	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					*e*	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					*i*	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					*j*	
Montant des revenus répartis (5)				*Total (a à h)*		

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement Indemnités forfaitaires 5	 Remboursements 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 Indemnités forfaitaires 7	 Remboursements 8

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

© Sage

CERTIFIÉ CONFORME

N° 2050-SD2021

(1)

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : CIRCET SERVICES — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise 53 avenue d'Italie 75013 PARIS — Durée de l'exercice précédent *

Numéro SIRET* 5 3 3 5 9 1 0 2 0 0 0 0 4 5 — Néant * ☐

Exercice N clos le, 31/12/2020

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
	Fonds commercial (1)	AH	3 688 550	AI 110 000	3 578 550
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP	14 073	AQ	14 073
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	7 171	AS 6 088	1 083
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 137 304	AU 487 398	649 906
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	112 761	BI	112 761
	TOTAL (II)	BJ	4 959 859	BK 603 486	4 356 373
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	1 327 161	BM	1 327 161
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	688 731	BW	688 731
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 169 158	BY	2 169 158
	Autres créances (3)	BZ	483 790	CA	483 790
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	1 914 136	CG	1 914 136
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	30 655	CI	30 655
	TOTAL (III)	CJ	6 613 631	CK	6 613 631
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	11 573 490	1A 603 486	10 970 003

Renvois : (1) Dont droit au bail :	385 000	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

N° 2051-SD2021

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : CIRCET SERVICES — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 330 000)	DA	330 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	33 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	721 782
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	565 882
	Subventions d'investissement	DJ	6 633
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	1 657 298
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	23 500
	Provisions pour charges	DQ	12 265
	TOTAL (III)	DR	35 765
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 068
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	5 225 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 895 135
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 138 097
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	17 640
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	9 276 941
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	10 970 003

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Écart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	9 275 872
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	1 068

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

© Sage

N° 2052-SD2021

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : CIRCET SERVICES — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	9 964 781	FB	FC	9 964 781
	Production vendue biens *	FD		FE	FF	
	Production vendue services*	FG	3 885 745	FH	FI	3 885 745
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	13 850 526	FK	FL	13 850 526
	Production stockée*				FM	
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	65 589
	Autres produits (1) (11)				FQ	99
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	13 916 215
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	9 036 036
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	481
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	363 042
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	1 046 539
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	142 563
	Salaires et traitements*				FY	1 686 962
	Charges sociales (10)				FZ	595 258
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*				GA	117 237
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	104
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	12 988 224
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	927 991
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	61 655
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	61 655
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(61 655)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	866 336

© Sage

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° 2053-SD2021

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise CIRCET SERVICES — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	3 662
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	13 131
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	***Total des produits exceptionnels* (7) (VII)**	HD	16 793
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	434
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	434
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	16 359
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	105 859
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	210 954
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	13 933 008
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	13 367 125
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	565 882

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	3 662
(3) Dont	- Crédit - bail mobilier *	HP	
	- Crédit - bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	61 655
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	44 723
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles — facultatives A6 / obligatoires A9		
	dont cotisations facultatives Madelin A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Produits sur exercices antérieurs		3 662
QP subventions d'investissement		13 131
Autres charges	434	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Annulation FNP		3 662

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(5) IMMOBILISATIONS N° 2054-SD2021

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : CIRCET SERVICES — Néant ☐ *

CADRE A IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	3 578 550	KE	KF 110 000
CORPORELLES	Terrains	KG		KH	KI
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK	KL
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM	14 073	KN	KO
CORPORELLES	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions [Dont Composants M2]	KP		KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	7 171	KT	KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	1 097 546	KW	KX 7 127
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY		KZ	LA 3 782
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	28 849	LC	LD
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL	LM
CORPORELLES	TOTAL III	LN	1 147 640	LO	LP 10 909
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
FINANCIÈRES	Autres participations	8U		8V	8W
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	1P		1R	1S
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	1T	112 285	1U	1V 753
FINANCIÈRES	TOTAL IV	LQ	112 285	LR	LS 753
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	4 838 475	ØH	ØJ 121 661

CADRE B IMMOBILISATIONS

			Diminutions : par virement de poste à poste (1)	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV	LW 3 688 550	1X
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME 14 073	MF
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	MK 7 171	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	MN 1 104 673	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP	MQ 3 782	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT 28 849	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers*	IX		MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
CORPORELLES	TOTAL III	IY		NG	NH 1 158 548	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW
FINANCIÈRES	Autres participations	IØ		ØX	ØY	ØZ
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E 277	2F 112 761	2G
FINANCIÈRES	TOTAL IV	I3		NJ 277	NK 112 761	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK 277	ØL 4 959 859	ØM

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

© Sage

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

N° 2054 bis-SD 2021

Exercice N clos le 31/12/2020

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l' exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: CIRCET SERVICES — Néant ☐ *

CADRE A

	Détermination du *montant des écarts* (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut *des immobilisations*	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et *droits similaires*						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 *Participations*						
9 Autres titres immobilisés						
10 **TOTAUX**						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	−
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés *aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.*

© Sage

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(6) AMORTISSEMENTS

N° 2055-SD2021

Désignation de l'entreprise : CIRCET SERVICES — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	5 776	QA	312	QB	0	QC	6 088
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	346 636	QE	111 366	QF	0	QG	458 002
	Matériel de transport	QH		QI	3 782	QJ	0	QK	3 782
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	23 836	QM	1 778	QN	0	QO	25 614
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	376 249	QV	117 237	QW		QX	493 486
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	376 249	ØP	117 237	ØQ		ØR	493 486

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ								

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

© Sage

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise CIRCET SERVICES — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	42 334	4B		4C	18 834	4D	23 500
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	14 297	4Y		4Z	2 032	5A	12 265
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des *immobilisations**	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	56 631	TV		TW	20 866	TX	35 765
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A	110 000	6B		6C		6D	110 000
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - *autres immobilisations financières (1)**	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	110 000	TY		TZ		UA	110 000
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	166 631	UB		UC	20 866	UD	145 765
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF	20 866		
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 I de l'annexe III au CGI.

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2056-SD

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Provisions pour hausse des prix"

Désignation de l'entreprise CIRCET SERVICES

Provisions pour hausse des prix	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4

© Sage

N° 2056-SD

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions réglementées"

Désignation de l'entreprise CIRCET SERVICES

Autres provisions réglementées	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4

© Sage

N° 2056-SD

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Provisions pour impôts"

Désignation de l'entreprise CIRCET SERVICES

Provisions pour impôts	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4

© Sage

N° 2056-SD

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour risques et charges"

Désignation de l'entreprise CIRCET SERVICES

Autres provisions pour risques et charges	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4

© Sage

N° 2056-SD

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres immobilisations financières"

Désignation de l'entreprise CIRCET SERVICES

Autres immobilisations financières	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4

© Sage

N° 2056-SD

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour dépréciation"

Désignation de l'entreprise CIRCET SERVICES

Autres provisions pour dépréciation	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4

© Sage

(8) ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

N° 2057-SD 2021

Désignation de l'entreprise : CIRCET SERVICES — Néant ☐ *

CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	112 761	UV		UW	112 761
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	2 169 158		2 169 158		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	454 920		454 920		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	15 279		15 279		
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	13 591		13 591		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS	30 655		30 655		
	TOTAUX	VT	2 796 363	VU	2 683 603	VV	112 761
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	1 068	1 068		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 895 135	2 895 135		
Personnel et comptes rattachés		8C	410 535	410 535		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	215 141	215 141		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	491 135	491 135		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	21 286	21 286		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	5 225 000	5 225 000		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	17 640	17 640		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	9 276 941	VZ 9 276 941		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

© Sage

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

N° 2058-A-SD 2021

Désignation de l'entreprise : CIRCET SERVICES | Formulaire déposé au titre de l'IR | ET | | Néant ☐ * | Exercice N, clos le : 31122020

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA : 565 882

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WB	
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	105 859	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX		XW	105 859
Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3°et 212 bis)*	XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	210 954
Quote-part : Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	I8
	- imposées aux taux de 0 %	ZN
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme	WN
	- Plus-values soumises au régime des fusions	WO
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)		XR

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						YI	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
					TOTAL I	WR	882 695

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*	WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)	WU	129 289

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	WV
	- imposées au taux de 0 %	WH
	- imposées au taux de 19 %	WP
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW
	- imputées sur les déficits antérieurs	XB
Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		WZ
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts : Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A	XA
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)		ZX

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.						ZY	
Majoration d'amortissement*						XD	
Abattement sur le bénéfice net des entreprises * nouvelles et implantations : Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 octies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art.44 octies A)	L5	XF	
			Société investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
ZFU-TE (art.44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 decdecies)	IF		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC		
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS	

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH	XG	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	

© Sage

III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	XH	129 289
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	753 406			
	déficit (II moins I)				XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *					XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	753 406		XO	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

© Sage

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL
Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise CIRCET SERVICES

Réintégrations diverses	Montant

© Sage

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL
Détail du poste "Déductions diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise CIRCET SERVICES

Déductions diverses	Montant

© Sage

(10) DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

N° 2058-B-SD2021

Désignation de l'entreprise CIRCET SERVICES — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	324 190

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
IDR	8X		8Y	2 032
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
Participation	9K	105 859	9L	127 257
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	105 859	YO	129 289
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237*septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'idenfication, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmmontant du transfert).

© Sage

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS** — DGFiP N° 2058-C-SD2021

Désignation de l'entreprise : CIRCET SERVICES — Néant ☐ *

ORIGINES

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	260 915
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	460 867
Prélèvements sur les réserves	ØE	
TOTAL I	ØF	721 782

AFFECTATIONS

Affectations aux réserves - Réserves légales	ZB	
Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	
Dividendes	ZE	
Autres répartitions	ZF	
Report à nouveau	ZG	721 782
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	721 782

RENSEIGNEMENTS DIVERS — Exercice N :

ENGAGEMENTS

— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ	
— Engagements de crédit-bail immobilier			YR	
— Effets portés à l'escompte et non échus			YS	

DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

— Sous-traitance			YT	
— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	509 493	XQ	593 799
— Personnel extérieur à l'entreprise			YU	
— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	35 582
— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	
— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	417 158
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	1 046 539

DÉTAILS DES POSTES — IMPÔTS ET TAXES

— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE			YW	78 410
— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	64 153
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	142 563

T.V.A.

— Montant de la T.V.A. collectée	YY	2 323 640
— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	1 275 945

DIVERS

— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*			ØB	1 586 583
— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*			ØS	
— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	1,18 %
— Numéro de centre de gestion agréé*	XP			
— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI) (si oui cocher 1 sinon 0)			ZR	0
— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG	
— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			RH	

RÉGIME DE GROUPE *

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	753 406	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	

Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale — JH : 2 — N° SIRET de la société mère du groupe — JJ : 83464182100030

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

© Sage

(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES N° 2059-A-SD 2021

Désignation de l'entreprise : CIRCET SERVICES — Néant [X] *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus value ou de la moins-value θ	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * — Court terme ρ	Long terme σ — 19%	Long terme σ — 15 % ou 12,8 %	Long terme σ — 0 %	Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	*Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction* fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ρ) ⑨						
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne θ) ⑩		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
		CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪						

© Sage

* Des explications concernent cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A-SD

Détail du poste "II-Autres éléments - Divers"

Désignation de l'entreprise CIRCET SERVICES

Autres éléments : divers	Qualification fiscale des plus ou moins-values réalisées				
	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19%
		19%	15% ou 12,8%	0%	

© Sage

(13) AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

N° 2059-B-SD 2021

Désignation de l'entreprise : CIRCET SERVICES	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant	X	*

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	*Montant net des plus-values réalisées à l'origine*	Montant antérieurement réintégré	*Montant rapporté au résultat de l'exercice*	*Montant restant à réintégrer*
	sur 3 ans au titre de N-1				
	sur 3 ans au titre de N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de : N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

© Sage

(14) SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME N° 2059-C-SD2021

Désignation de l'entreprise : CIRCET SERVICES Néant [X] *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 ❶ ou 12,8 ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI❶ .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI❶ .	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		À 19 %, 16,5%(1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies* -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies* -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 %(1) ⑤	⑥	col. π =κ +λ +μ -ν -ο π
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

© Sage

(15) RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2021

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : CIRCET SERVICES — Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

© Sage

(16) Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2059-E-SD2021

Désignation de l'entreprise : CIRCET SERVICES — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012020 et clos le : 31122020 — Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel : *	YP	70
dont apprentis	YF	13
dont handicapés	YG	1
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	13 850 526
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	13 850 526

II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	44 723
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	44 723

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	ON	9 090 136
Variation négative des stocks	OQ	363 042
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	420 377
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	104
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	9 873 659

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3**	OG	4 021 590

V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329 et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	AC SA	4 021 590

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case EV [X]

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	13 850 526
Effectifs au sens de la CVAE *	EY	67
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX	1 101 488 273
Période de référence GY du 01012020 GZ au 31122020		
Date de cessation	HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

© Sage

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** N° 2059-F-SD 2021

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020 N° SIRET 53359102000045

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CIRCET SERVICES

ADRESSE (voie) 53 avenue d'Italie

CODE POSTAL 75013 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1 1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3 3300
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination CIRCET

N° SIREN (si société établie en France) 390072551 % de détention 100 Nb de parts ou actions 3300

Adresse : N° 14 Voie Avenue de Lion

Code Postal 83210 Commune Sollies Pont Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032

(18) FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD2021

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

/ (1)

Néant X *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 53359102000045

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CIRCET SERVICES

ADRESSE (voie) 53 avenue d'Italie

CODE POSTAL 75013 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD 2021

Exercice ouvert le 01012020	et clos le 31122020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	X
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)		cher la case	

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
CIRCET SERVICES 53 avenue d'Italie 75013 PARIS France	53 avenue d'Italie 75013 PARIS
SIRET 53359102000045	
Adresse du principal établissement :	**Ancienne adresse en cas de changement :**

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante 01012019

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SAS CIRCET ODYSSEE — SIRET : 83464182100030

64 rue de la boetie 75008 PARIS

B ACTIVITE

Activités exercées : Conseil affaires et autres — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 31%		Bénéfice imposable à 28 %	753 406	Bénéfice imposable à 15 %		Déficit	

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19%		PV à long termeimposables à 0%			

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF — *Nom et adresse du prestataire*

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	*Nom et adresse du conseil :*
Tél :	*Tél :*
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA — *Viseur conventionné* — *N° d'agrément CGA*	Date : 01052021 Lieu : SOLLIES PONT Qualité : Chef Comptable Nom du signataire : MME Sabine STOBIAC

© Sage

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD (2021)

Si déposé néant, cochez la case [X]

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	*a*		payées par un établissement chargé du service des titres	*b*	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					*c*	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					*d*	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					*e*	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					*i*	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					*j*	
Montant des revenus répartis (5)				*Total (a à h)*		

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	Pour les SARL : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

© Sage

SFA

EXPERTS-COMPTABLES & COMMISSAIRES AUX COMPTES

CERTIFIÉ CONFORME

CIRCET SERVICES SASU

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Ce rapport contient 24 pages

CIRCET SERVICES SASU

Siège social : 53, avenue d'Italie – 75013 PARIS
Capital social : €.330.000
R.C.S. PARIS : 533 591 020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'associée unique de la société CIRCET SERVICES SASU,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CIRCET SERVICES SASU relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les fonds commerciaux, les stocks et les créances.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

À Strasbourg, le 9 avril 2021

SFA STIRNWEISS FINCK ET ASSOCIES
Commissaire aux comptes

Michel BONI

Bilan Actif

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 08/04/21
Devise d'édition EURO

CIRCET SERVICES

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	3 688 550	110 000	3 578 550	3 688 550
Autres immobilisations incorporelles				(110 000)
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	**3 688 550**	**110 000**	3 578 550	**3 578 550**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	14 073		14 073	14 073
Installations techniques, matériel et outillage industriel	7 171	6 088	1 083	1 395
Autres immobilisations corporelles	1 137 304	487 398	649 906	755 923
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	**1 158 548**	**493 486**	**665 062**	**771 391**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	112 761		112 761	112 285
TOTAL immobilisations financières :	**112 761**		**112 761**	**112 285**
ACTIF IMMOBILISÉ	**4 959 859**	**603 486**	**4 356 373**	**4 462 225**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	1 327 161		1 327 161	1 690 203
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	**1 327 161**		**1 327 161**	**1 690 203**
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	688 731		688 731	
Créances clients et comptes rattachés	2 169 158		2 169 158	2 530 693
Autres créances	483 790		483 790	612 508
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	**3 341 679**		3 341 679	**3 143 201**
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 914 136		1 914 136	1 638 221
Charges constatées d'avance	30 655		30 655	53 016
TOTAL disponibilités et divers :	**1 944 791**		**1 944 791**	**1 691 237**
ACTIF CIRCULANT	**6 613 631**		**6 613 631**	**6 524 641**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	**11 573 490**	**603 486**	**10 970 003**	**10 986 866**

© Sage

COMMISSAIRES AUX COMPTES
SFA
STRAWEISS FINCK & Associés
7, rue des Corroyeurs
67200 STRASBOURG

Bilan Passif

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 08/04/21
Devise d'édition EURO

CIRCET SERVICES

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé	330 000	330 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	33 000	33 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	721 782	260 915
Résultat de l'exercice	565 882	460 867
TOTAL situation nette :	**1 650 664**	**1 084 782**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	6 633	19 765
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	**1 657 298**	**1 104 546**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	23 500	42 334
Provisions pour charges	12 265	14 297
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**35 765**	**56 631**
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 068	1 307
Emprunts et dettes financières divers	5 225 000	5 293 195
TOTAL dettes financières :	**5 226 068**	**5 294 502**
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 895 135	3 432 166
Dettes fiscales et sociales	1 138 097	988 791
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	17 640	110 230
TOTAL dettes diverses :	**4 050 872**	4 531 187
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	**9 276 941**	**9 825 689**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	**10 970 003**	**10 986 866**

© Sage

COMMISSAIRE AUX COMPTES
SFA
STRAWEISS FINCK & Associés
7, rue des Corroyeurs
67200 STRASBOURG

Compte de Résultat (Première Partie)

CIRCET SERVICES

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 08/04/21
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
Ventes de marchandises	9 964 781		9 964 781	10 873 294
Production vendue de biens				
Production vendue de services	3 885 745		3 885 745	4 462 291
Chiffres d'affaires nets	**13 850 526**		**13 850 526**	**15 335 584**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			65 589	141 648
Autres produits			99	105
PRODUITS D'EXPLOITATION			**13 916 215**	**15 477 338**
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			9 036 036	10 641 523
Variation de stock de marchandises				1 428 373
Achats de matières premières et autres approvisionnements			481	(2 257)
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			363 042	(1 690 203)
Autres achats et charges externes			1 046 539	1 137 218
TOTAL charges externes :			**10 446 099**	**11 514 654**
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			142 563	126 864
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			1 686 962	2 022 832
Charges sociales			595 258	668 591
TOTAL charges de personnel :			**2 282 220**	**2 691 423**
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			117 237	114 953
Dotations aux provisions sur immobilisations				110 000
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				51 008
TOTAL dotations d'exploitation :			**117 237**	**275 961**
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			104	98
CHARGES D'EXPLOITATION			**12 988 224**	**14 609 000**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**927 991**	**868 337**

© Sage

COMMISSAIRE AUX COMPTES
SFA
STRAWEISS FINCK & Associés
7, rue des Corroyeurs
67200 STRASBOURG

Compte de Résultat (Seconde Partie)

CIRCET SERVICES

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 08/04/21
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**927 991**	**868 337**
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	61 655	52 256
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	61 655	52 256
RÉSULTAT FINANCIER	**(61 655)**	**(52 256)**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**866 336**	**816 081**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 662	3 060
Produits exceptionnels sur opérations en capital	13 131	15 375
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	16 793	18 435
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	434	15 028
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		146
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	434	15 174
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**16 359**	**3 262**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	105 859	127 257
Impôts sur les bénéfices	210 954	231 219
TOTAL DES PRODUITS	**13 933 008**	**15 495 773**
TOTAL DES CHARGES	**13 367 125**	**15 034 906**
BÉNÉFICE OU PERTE	**565 882**	**460 867**

© Sage

COMMISSAIRE AUX C...
SFA
STRAWBERSS FINCK & As...
7, rue des Corroyeur
67200 STRASBOU...

circet services

Annexe des comptes sociaux de CIRCET SERVICES S.A.S. au 31 décembre 2020

COMMISSAIRE AUX COMPTES
SFA
STRAUSS FINCK & Associés
7, rue des Corroyeurs
67200 STRASBOURG
10

Sommaire

1	Informations générales et description de l'activité	4
1.1	Faits marquants de l'exercice	4
1.2	Évènements postérieurs à la clôture	4
2	Règles et méthodes comptables	5
2.1	Base de préparation des comptes sociaux	5
2.2	Changement de règles et méthodes comptables	5
2.3	Méthodes comptables	5
2.3.1	Immobilisations incorporelles	5
2.3.2	Immobilisations corporelles	5
2.3.3	Autres immobilisations financières	5
2.3.4	Stocks de marchandises	5
2.3.5	Créances clients et comptes rattachés	6
2.3.6	Disponibilités	6
2.3.7	Provision pour risques et charges	6
2.3.8	Engagements de retraite	6
3	Notes relatives à certains postes du bilan	7
3.1	Immobilisations incorporelles et corporelles	7
3.2	Immobilisations financières	8
3.3	Stocks	9
3.4	Échéancier des créances	9
3.5	Comptes de régularisation et d'attente	9
3.5.1	Produits à recevoir	9
3.5.2	Charges à payer	9
3.5.3	Charges et produits constatés d'avance	10
3.6	Capitaux propres	10
3.6.1	Composition du capital	10
3.6.2	Tableau de variation des capitaux propres	10
3.7	Provisions	10
3.8	Échéancier des dettes	11
4	Notes relatives à certains postes du compte de résultat	12
4.1	Ventilation du chiffre d'affaires	12
4.2	Transferts de charges	12
4.3	Résultat financier	12
4.4	Résultat exceptionnel	13
4.5	Situation fiscale	13
4.6	Effectif moyen	14
4.7	Rémunérations des dirigeants	14
4.8	Engagements financiers et "hors bilan"	14
4.8.1	Engagements donnés	14

COMMISSAIRE AUX COMPTES
SFA
STRAWEISS FINCK & Associés
7, rue des Corroyeurs
67200 STRASBOURG

4.8.2	Engagements reçus	14
4.9	Informations sur les parties liées	15
4.10	Honoraires des commissaires aux comptes	15
4.11	Identité de la société consolidante	15

COMMISSAIRE AUX COMPTES
SFA
STRAWEISS FINCK & Associés
7, rue des Corroyeurs
67200 STRASBOURG

Avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le total du bilan est de 10 970 003 €. Le compte de résultat de l'exercice est présenté sous forme de liste. Le bénéfice net dégagé lors de l'exercice écoulé (12 mois) est de 565 882 €.

Ces comptes ont été arrêtés le 25 mars 2021 par le Président de la société.

1 Informations générales et description de l'activité

Circet Services est une société par actions simplifiée de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de commerce. Elle exerce une activité liée aux réseaux électriques et de télécommunications, notamment quant à la commercialisation de produits et services auprès du grand public et des professionnels.

Ces comptes sociaux ont été établis pour l'exercice clos au 31 décembre 2020. Ils sont présentés en euros sauf indication contraire.

1.1 Faits marquants de l'exercice

Covid-19

L'épidémie de Covid-19 qui touche actuellement le monde, s'est déclarée en 2020. En France, les mesures sanitaires et économiques destinées à faire face à cette épidémie ont été prises courant mars 2020, l'état d'urgence sanitaire étant entré en vigueur le 24 mars 2020.

Durant l'exercice, nous avons dû nous adapter aux contraintes imposées par le confinement et le couvre-feu.

Notre Société a eu recours au chômage partiel à la suite de la fermeture durant un mois et demi des boutiques.

Forte d'une position de trésorerie importante, la société n'a eu recours que de façon modérée au report des charges dont elle pouvait bénéficier au regard des mesures exceptionnelles mises en place par le Gouvernement Français.

L'épisode Covid-19 n'est pas susceptible d'affecter la valorisation des actifs de la société.

1.2 Évènements postérieurs à la clôture

Aucune information ne semble devoir être mentionnée à ce titre.

COMMISSAIRE AUX COMPTES
SFA
STRAWEISS FINCK & Associés
7, rue des Corroyeurs
67200 STRASBOURG

2 Règles et méthodes comptables

2.1 Base de préparation des comptes sociaux

PCG art. 833-1, 833-2/1

Les comptes sociaux de Circet Services ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France, et notamment au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan comptable général, modifié par le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015, le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016, le règlement ANC n°2017-01 du 5 mai 2017 et le règlement 2018-01 du 20 avril 2018.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

2.2 Changement de règles et méthodes comptables

PCG art. 833-2/4

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la société n'a procédé à aucun changement de méthodes comptables par rapport à l'exercice précédent.

2.3 Méthodes comptables

2.3.1 Immobilisations incorporelles

PCG art. 833-3/1 à 833-3/3 et 833-5/4

Les immobilisations incorporelles, constituées de fonds de commerce, sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les fonds commerciaux ne sont pas amortis conformément à la réglementation applicable, leur durée d'utilisation ayant été considérée comme non limitée.

Un test de dépréciation est réalisé au titre des actifs incorporelles non amortissables, à chaque clôture, permettant le cas échéant de ramener leur valeur nette comptable à la valeur d'utilité, déterminée en fonction des flux nets de trésorerie attendus.

Une dépréciation avait été constaté sur l'exercice précédent pour un montant de 110 000 €, maintenue au 31 décembre 2020.

2.3.2 Immobilisations corporelles

PCG art. 833-3/1 à 833-3/3, 833-5/4 et 833-15

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'usage des différentes catégories d'immobilisations, proche de la durée d'utilisation.

Ces méthodes d'amortissement sont ainsi les suivantes (durée d'utilisation) :

Installations à caractère spécifique	3 ans
Aménagements	7 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	2 à 3 ans
Mobilier	8 ans

2.3.3 Autres immobilisations financières

PCG art. 833-3/1 à 833-3/3

Les autres immobilisations financières correspondent essentiellement à des dépôts et cautionnements versés.

2.3.4 Stocks de marchandises

PCG art. 833-8/1

Les stocks de marchandises inscrits au bilan sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti". Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu peut être retenu, sauf écart significatif.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

COMMISSAIRE AUX COMPTES
SFA
STRAWEISS FINCK & Associés
7, rue des Corroyeurs
67200 STRASBOURG

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est constatée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

2.3.5 Créances clients et comptes rattachés

PCG art. 833-8/3 et 833-9

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Le risque d'impayés est apprécié individuellement.

L'ensemble des créances clients possède une échéance à moins d'un an à l'origine.

2.3.6 Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

2.3.7 Provision pour risques et charges

PCG art. 833-12/1

Les provisions pour risques et charges constatées ont pour objet de couvrir des risques ou litiges à caractère ponctuel ou latent, notamment au titre de litiges clients, litiges prud'homaux, lorsque ces litiges sont avérés.

Compte tenu de l'activité de la société, il n'y a pas lieu de constater de provision à caractère récurrent, de type « garanties données aux clients ».

2.3.8 Engagements de retraite

Rec. ANC n° 2013-02

La société a adopté la méthode 1 de la recommandation ANC n° 2013-02 pour l'évaluation de ses engagements de retraite et avantages similaires. Ces engagements sont comptabilisés dans les comptes annuels.

Le seul engagement de retraite supporté par l'entreprise est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel, la législation prévoyant que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

Le montant de ces engagements est ainsi déterminé en application de la convention collective en vigueur et selon une méthode actuarielle prenant en compte des hypothèses de mortalité, d'accroissement des salaires et d'actualisation.

Les principales hypothèses sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 0,35 %
- âge de départ à la retraite : taux plein Sécurité Sociale
- revalorisation annuelle des salaires : 1,50 %

COMMISSAIRE AUX COMPTES
SFA
STRAWEISS FINCK & Associés
7, rue des Corroyeurs
67200 STRASBOURG

3 Notes relatives à certains postes du bilan

3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

C. com. art. R 123-187 ; PCG art. 841-1, 833-3/1 à 833-3/4, 833-5/2 à 833-5/4 et 841-1 à 841-3

Tableau des mouvements de l'exercice des immobilisations incorporelles

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Valeurs brutes				
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-
Fonds de commerce	3 688 550			3 688 550
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Total	**3 688 550**	-	-	**3 688 550**
Amortissements & Provisions				
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-
Fonds de commerce	110 000	-	-	110 000
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Total	**110 000**	-	-	**110 000**

Détail des fonds de commerce

Le tableau suivant présente le détail des fonds de commerce, leurs valeurs nettes comptables aux 2 dernières clôtures, ainsi que l'année de leurs acquisitions :

	Année d'acquisition	Valeur nette comptable 2020	Valeur nette comptable 2019
Antony	2011	140 000	140 000
Montrouge	2011	103 000	103 000
Créteil	2012	142 000	142 000
Saumur	2017	293 500	293 500
Laval	2017	110 000	110 000
Flers	2017	280 000	280 000
Argentan	2017	90 000	90 000
Chateaubrian	2017	204 500	204 500
Rueil	2017	300 000	300 000
Yvetot	2018	31 690	31 690
Fecamp	2018	34 860	34 860
Nogent le Rotrou	2018	120 000	120 000
Monge	2018	245 000	245 000
Versailles	2018	740 000	740 000
Saint Germain en Laye	2018	744 000	744 000
Total		**3 578 550**	**3 578 550**

COMMISSAIRE AUX COMPTES
SFA
STRINWEISS FINCK & Associés
7, rue des Corroyeurs
67200 STRASBOURG

Tableau des mouvements de l'exercice des immobilisations corporelles

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Valeurs brutes				
Terrains	-	-	-	-
Constructions et aménagements des constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	21 244	-	-	21 244
Installations générales, agencements et aménagements divers	1 097 546	7 127	-	1 104 673
Matériel de transport	-	3 782	-	3 782
Matériel de bureau et mobilier, informatique	28 849	-	-	28 849
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Total	**1 147 639**	**10 909**	**-**	**1 158 548**
Amortissements				
Terrains	-	-	-	-
Constructions et aménagements des constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 776	312	-	6 088
Installations générales, agencements et aménagements divers	346 636	111 366	-	458 002
Matériel de transport	-	3 782	-	3 782
Matériel de bureau et mobilier, informatique	23 836	1 778	-	25 614
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Total	**376 248**	**117 237**	**-**	**493 486**

3.2 Immobilisations financières

PCG art. 833-3/1 à 833-3/4, 841-6 à 833-6

Tableau des mouvements de l'exercice

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Valeurs brutes				
Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-	-
Autres participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisées	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	112 285	752	-277	112 761
Total	**112 285**	**752**	**-277**	**112 761**

COMMISSAIRE AUX COMPTES
SFA
STRAWEISS FINCK & Associés
7, rue des Corroyeurs
67200 STRASBOURG

3.3 Stocks

C. com. art. R 123-178 2° ; PCG art. 833-8/1, 833-8/3, 833-8/4 et 841-3

	31.12.2020	31.12.2019
Matières premières	-	-
En-cours de production de services	-	-
Marchandises	1 327 161	1 690 203
Total	1 327 161	1 690 203

3.4 Échéancier des créances

PCG art. 833-9 et 841-5

	31.12.2020	Échéances à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	112 761	-	112 761
Autres immobilisations financières	112 761	-	112 761
Créances de l'actif circulant	3 372 334	3 372 334	-
Avances et acomptes versés sur commandes	688 731	688 731	-
Créances douteux ou litigieux	-	-	-
Autres créances clients	2 169 158	2 169 158	-
Sécurité sociale et autres organismes	-	-	-
Etat - Impôts sur les bénéfices	-	-	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	454 920	454 920	-
Autres taxes	15 256	15 256	-
Groupe et associés	13 591	13 591	-
Débiteurs divers	23	23	-
Charges constatées d'avance	30 655	30 655	-

3.5 Comptes de régularisation et d'attente

3.5.1 Produits à recevoir

PCG art. 833-14/3

	31.12.2020	31.12.2019
Créances clients et comptes rattachés	1 928 998	2 290 110
Fournisseurs - Rabais, remises et ristournes à obtenir	-	-
Autres créances	15 256	1 451
Total	1 944 254	2 291 562

3.5.2 Charges à payer

PCG art. 833-14/3

2020	31.12.2020	31.12.2019
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 738 570	42 438
Dettes fiscales et sociales	542 267	426 375
Autres dettes	-	-
Total	3 280 837	468 813

COMMISSAIRE AUX COMPTES
SFA
STRAWEISS FINCK & Associés
7, rue des Corroyeurs
67200 STRASBOURG

3.5.3 Charges et produits constatés d'avance

PCG art. 833-14/3

	31.12.2020	31.12.2019
Charges constatées d'avance		
Charges d'exploitation	30 655	53 016
Produits constatés d'avance		
Produits d'exploitation	-	-

3.6 Capitaux propres

PCG art. 833-11/1

3.6.1 Composition du capital

Au 31 décembre 2020, le capital social de la société Circet Services S.A.S. est composé de 3 300 actions ordinaires de €. 100,00 de nominal chacune, soit un capital social d'un montant 330 000 €.

3.6.2 Tableau de variation des capitaux propres

PCG art. 833-11/4

	31.12.2020
Capitaux propres au 1er janvier 2020	**1 104 546**
Distribution de dividendes	-
Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020	565 882
Variation des subventions d'investissement	-13 131
Capitaux propres au 31 décembre 2020	**1 657 298**

3.7 Provisions

PCG art. 833-12/1 et 841-4

Tableau des mouvements de l'exercice

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Provisions réglementées	-	-	-	-
Provisions pour litiges	42 334	-	-18 834	23 500
Provisions pour engagements de retraite	14 297	-	-2 032	12 265
Provisions pour risques et charges	56 631	-	-20 866	35 765
Dépréciation des stocks de marchandises	-	-	-	-
Dépréciation des clients et comptes rattachés	-	-	-	-
Dépréciation des valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation	-	-	-	-

Les provisions pour litiges correspondent à des litiges prud'homaux provisionnés à hauteur des risques estimés par la société.

COMMISSAIRE AUX COMPTES
SFA
STRAWEISS FINCK & Associés
7, rue des Corroyeurs
67200 STRASBOURG

3.8 Échéancier des dettes

PCG art. 833-13/1 et 841-5

	31.12.2020	Échéances à moins d'un an	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Dettes financières	**5 226 068**	**5 226 068**	**-**	**-**
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes financières	5 225 000	5 225 000	-	-
Intérêts courus non échus	1 068	1 068	-	-
Dettes d'exploitation	**4 050 872**	**4 050 872**	**-**	**-**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 895 135	2 895 135	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	410 535	410 535	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	215 141	215 141	-	-
Etat - Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	491 135	491 135	-	-
Etat - Autres impôts et taxes	21 286	21 286	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres dettes	17 640	17 640	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-

COMMISSAIRE AUX COMPTES
SFA
STRAWEISS FINCK & Associés
7, rue des Corroyeurs
67200 STRASBOURG

4 Notes relatives à certains postes du compte de résultat

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires

PCG art. 833-14/1

	Exercice 2020	Exercice 2019
Ventes de marchandises	9 964 781	10 873 294
Production vendue de biens	-	-
Production vendue de services	3 885 745	4 462 291
Total	**13 850 526**	**15 335 584**

4.2 Transferts de charges

PCG art. 833-14/3

	Exercice 2020	Exercice 2019
Avantage en nature	-	-
Aide à l'embauche	-	1 417
Remboursements assurance	35 969	-
Remboursements prevoyance	1 177	-
Autres transfert de charges d'exploitation	7 577	4 062
Total	**44 723**	**5 479**

4.3 Résultat financier

PCG art. 833-14/1

Le résultat financier s'analyse comme suit :

	Exercice 2020	Exercice 2019
Produits financiers		
Produits financiers de participations	-	-
Gain de change	-	-
Autres produits financiers	-	-
Reprise de provisions financières	-	-
Total	**-**	**-**
Charges financières		
Dotations aux prov. & amort. financières	-	-
Intérêts et charges assimilées	61 655	52 256
Pertes de change	-	-
Autres charges financières	-	-
Total	**61 655**	**52 256**
Résultat financier	**-61 655**	**-52 256**

COMMISSAIRE AUX COMPTES
SFA
STEINWEISS FINCK & Associés
7, rue des Corroyeurs
67200 STRASBOURG

4.4 Résultat exceptionnel

PCG art. 833-14/3

Le résultat exceptionnel s'analyse comme suit :

	Exercice 2020	Exercice 2019
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	*3 662*	*3 060*
Autres produits exceptionnels	*13 131*	*15 375*
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel	-	-
- Sur cession d'éléments d'actif corporel	-	-
- Sur cession titres cédés	-	-
- Sur cession d'éléments d'actif financier	-	-
Reprises de provisions exceptionnelles et transferts de charges	-	-
Total	**16 793**	**18 435**
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	*434*	*15 028*
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	-	-
Autres charges exceptionnelles	-	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel	-	-
- Sur cession d'éléments d'actif corporel	-	*146*
- Sur cession titres cédés	-	-
- Sur cession d'éléments d'actif financier	-	-
Dotations aux provisions exceptionnelles	-	-
Total	**434**	**15 174**
Résultat exceptionnel	***16 359***	***3 262***

4.5 Situation fiscale

Le taux d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2020 est de 28 % appliqué sur le bénéfice fiscal.

La société Circet Services est incluse dans le périmètre d'intégration fiscale dont la société tête de groupe est la société Circet Odyssée S.A.S., depuis le 1er janvier 2019. Chaque société intégrée fiscalement est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément. L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistré par la société tête de groupe.

Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

PCG art. 833-15

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	866 336	206 373
Résultat exceptionnel	16 359	4 581
Résultat comptable (hors participation)	**882 695**	**210 954**

COMMISSAIRE AUX COMPTES
SFA
STRAWEISS FINCK & Associés
7, rue des Corroyeurs
67200 STRASBOURG

4.6 Effectif moyen

PCG art. 833-19

	Exercice 2020	Exercice 2019
Cadres et professions supérieures	3	4
Techniciens et agents de maîtrise	1	1
Employés	65	54
Ouvriers	-	-
Effectif moyen pondéré	70	59

4.7 Rémunérations des dirigeants

PCG art. 833-17

Aucune rémunération liée à des organes de direction n'est enregistrée dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

4.8 Engagements financiers et "hors bilan"

PCG art. 833-18 à 833-18/3

4.8.1 Engagements donnés

PCG art. 833-18/1

Néant.

4.8.2 Engagements reçus

Néant.

COMMISSAIRE AUX COMPTES
SFA
STRAWEISS FINCK & Associés
7, rue des Corroyeurs
67200 STRASBOURG
R3

4.9 Informations sur les parties liées

PCG art. 833-16

Toutes les transactions avec les parties liées concement des transactions effectuées avec les sociétés du groupe Circet, ainsi qu'avec la société mère Circet Odyssée S.A.S. ; elles sont conclues à des conditions normales de marché.

Éléments concernant les entreprises liées

	Exercice 2020	Exercice 2019
Créances clients	-	-
Comptes courants	13 591	-
Total des créances	**13 591**	**-**
Dettes fournisseurs	116 044	137 819
Comptes courants	5 225 000	5 293 195
Total des dettes	**5 341 044**	**5 431 014**
Produits financiers	-	-
Charges financières	-61 655	-52 256
Total	**-61 655**	**-52 256**

4.10 Honoraires des commissaires aux comptes

PCG art. 833-14/4

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au compte de résultat de la société Circet Services au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élèvent à 15 300 €.

4.11 Identité de la société consolidante

Circet Odyssée S.A.S. - 64 B, rue de la Boétie - 75008 Paris

COMMISSAIRE AUX COMPTES
SFA
STRAWEISS FINCK & Associés
7, rue des Corroyeurs
67200 STRASBOURG